

**CONVENTION ENTRE
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE
ET LE GRAND MONTAUBAN COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**Aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 958,
la RD 51 et la Voie communale de Mataly
au PR 67+561
sur la commune de MONTBETON**

Entre les soussignés :

Monsieur le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, agissant au nom et pour le compte de la collectivité territoriale en vertu d'une délibération du Conseil Départemental des 4 et 5 avril 2018 et de la Commission Permanente en date du _____,

et

Madame la Présidente du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, agissant au nom et pour le compte de la collectivité en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 5 décembre 2017,

et

Il a été exposé et convenu ce qui suit.

ARTICLE 1

Le Conseil Départemental a adopté, dans son programme de voirie 2018-2019, l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la route départementale n° 958 au PR 67+561 avec la route départementale n° 51 au PR 0+000 et la Voie communale de Mataly sur la commune de Montbeton.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de la participation financière du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

ARTICLE 2

En accord avec le Grand Montauban Communauté d'Agglomération, le Conseil Départemental engagera au cours de l'année 2018, l'opération d'aménagement du carrefour précité.

ARTICLE 3

Le Conseil Départemental prendra à son compte la direction et la responsabilité des travaux correspondants, en sa qualité de maître d'ouvrage.

Il en assurera le paiement sur son propre budget.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à **500 000 € TTC**.

ARTICLE 4

Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération apportera au Conseil Départemental un concours financier de **61 000,00 €** (soixante et un mille euros).

ARTICLE 5

La participation financière sera appelée à la fin de l'opération et versée en un paiement unique, sur présentation par le Conseil Départemental d'un décompte définitif des dépenses effectuées.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Montauban, le

Le Président du Conseil Départemental,

La Présidente du Grand Montauban
Communauté d'Agglomération,

Christian ASTRUC

Brigitte BAREGES